



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement

Question écrite n° 68466

## Texte de la question

M. Gérard Bapt attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Créée en 1990, cette structure est sous l'égide du ministère des affaires étrangères, gérant 200 écoles, 157 000 élèves et 14 700 personnels d'éducation, dont 6 000 fonctionnaires. Le budget accordé à l'AEFE non seulement s'amenuise d'année en année, mais il est demandé une contribution parentale d'environ 15 000 francs par an et par enfant. Le collectif de Madagascar, pour la qualité et la gratuité de l'enseignement français à l'étranger s'inquiète des conséquences de cette situation vis-à-vis de la langue française et de la rupture de principe de la gratuité de l'enseignement. De plus, il serait plus logique que la tutelle soit partagée entre les ministres de l'éducation nationale et des affaires étrangères. C'est pourquoi il souhaite connaître les mesures qu'il compte prendre pour l'enseignement français à l'étranger.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Bapt](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68466

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse, éducation nationale et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 novembre 2001, page 6273